Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 août 2019 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, y assistait également.

Était absent : M. Jason Gauvin-Landry, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2019-08-127 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2019-08-128 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 9 juillet dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités
1.4.1. Prix Comité d'embellissement

2019-08-129 **Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2019**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 93 781,86 $.

Adoptée

2019-08-130 **Renouvellement du contrat des assurances générales**

Attendu que la Municipalité est membre de la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance qui prennent fin le 31 août 2019;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le renouvellement des contrats d'assurance pour la période du 31 août 2019 au 31 août 2020, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu.

Le renouvellement comprend les assurances générales de la municipalité auprès de

- la *Mutuelle des municipalités du Québec :* assurances des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et détournements, bris des machines pour un montant de 25 324 $, incluant les taxes;
- *Lloyd's :* assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, assurance des pompiers volontaires pour un montant de 436 $, incluant les taxes.

Il est à noter que, par la présente résolution, la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire ajouter l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) sur son contrat d'assurance. La prime additionnelle de 1 670 $, taxes incluses, résultant de cet ajout sera défrayé par l'O.T.J.

Adoptée

2. Sécurité publique

2019-08-131 **Demande d'autorisation et demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une borne sèche pour prise d'eau-incendie**

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre doit obtenir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ainsi qu'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 22) pour effectuer des travaux dans la zone inondable 0-100 ans;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pascale Bonin, à signer pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre toutes demandes d'autorisation et de certificat d'autorisation relatives au présent projet d'aménagement d'une borne sèche pour prise d'eau-incendie dans la zone inondable 0-100 ans;

Que le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pascale Bonin, à émettre et à signer pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre un certificat attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal et que par le fait même la municipalité de Rivière-à-Pierre ne s'objecte pas à la délivrance, par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de toutes autorisations et certificats d'autorisation préalables à la réalisation du présent projet.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2019-08-132 **Mandat à un arpenteur pour l'acquisition d'un lot sur la rue de l'Église Ouest**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Mme Élizabeth Genois le mandat pour procéder à l'arpentage d'une portion de la rue de l'Église Ouest en vue d'en faire l'acquisition. Ce mandat sera réalisé au coût de 1 400 $, taxes et frais de dépôt au Ministère en sus. La pose de 6 repères est incluse tel que décrit sur l'offre de services de Mme Genois.

Adoptée

2019-08-133 **Vidange des puits secs**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Entreprises Claude Boutin pour procéder à la vidange des puits secs. Ce mandat sera réalisé au taux horaire de 170 $, taxes en sus, pour un total d'environ 12 heures.

Adoptée

2019-08-134 **Demande de compensation financière au M.T.Q. pour le déneigement du Pont Delisle et de 2 virées**

Considérant qu'à l'automne 2018, et cela sans préavis et pour une durée indéterminée, la circulation sur le pont Delisle (P-06193) a été restreinte à 1 voie alors que sa capacité portante a été réduite à 15 tonnes;

Considérant que ceci a fait en sorte que les véhicules lourds de services de collecte des ordures de même que de déneigement ne peuvent plus emprunter ce pont;

Considérant qu'il a donc fallu aménager et entretenir 2 virées de part et d'autre du pont, afin de maintenir les services de collecte des ordures et de déneigement aux citoyens;

Considérant que, pour des motifs de sécurité publique, la municipalité a jugé prioritaire de maintenir le pont Delisle ouvert à la circulation;

Considérant que la municipalité a dû embaucher un sous-contractant pour déneiger le pont et les 2 virées de part et d'autre du pont et que ceci représente une dépense excédentaire non-prévue au budget d'environ 4 000 $;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander au M.T.Q. une compensation financière de 4 000 $ afin de dédommager la Municipalité de Rivière-à-Pierre des frais excédentaires qu'elle a encourus suite à la restriction à 1 voie du Pont Delisle et à la diminution de sa capacité portante et ce, sans préavis pour la saison hivernale 2018-2019. Il est à noter que, puisque la situation perdure, la Municipalité aura à défrayer une somme similaire pour la saison hivernale 2019-2020.

Que copie conforme de la présente soit envoyée à M. Vincent Caron, député de Portneuf.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

Avis de motion du règlement # 482-19 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre*

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 482-19 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre*, sera adopté.

2019-08-135 **Adoption du premier projet du règlement # 482-19 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 482-19 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2019-08-136 **Don au Symposium Eaux-en-Couleurs 2019**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 280,96 $ au Symposium Eaux-en-Couleurs qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2019.

Adoptée

2019-08-137 **Participation aux Fêtes Gourmandes de Neuville**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer aux Fêtes Gourmandes de Neuville par l'achat de 2 billets au coût de 125 $ chacun.

Adoptée

6. Correspondance

6.1 Confirmation d'un montant de 40 000 $, dont 16 000 $ du budget discrétionnaire du député provincial M. Vincent Caron, dans le cadre du PPA-CE et 24 000 $ du M.T.Q.

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h10.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière adjointe